

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Aleksandra Kokaj, *Présidente* ;
Boris Dilliès, *Bourgmestre* ;
Valentine Delwart, Thibaud Wyngaard, Jonathan Biermann, Maëlle De Brouwer, Carine Gol-Lescot, Odile Margaux, Jean-Luc Vanraes, Diane Culer, *Echevin(s)* ;
Eric Sax, Marc Cools, Joëlle Maison, Emmanuel De Bock, Jérôme Toussaint, Perrine Ledan, Marion Van Offelen, Daniel Hublet, François Jean Jacques Lambert, Michel Cohen, Aurélie Czekalski, Nicolas Clumeck, Mathias Junqué, Leïla Kabachi, Cécile Roba, Elisabeth Degryse, Ariane de Lobkowitz, Alexandre Meeus, Olivia Bodson, Céline VANDERBORGHT, Patricia Duvieusart, Sarah Unger, Marianne Gustot, Marie Borsu, Jérémie Tojerow, Yassine Assal, Lara Querton, Isabelle Sirtaine, Buss Walter, Patricia Nagelmackers, Eric Mercenier, Mavinga-Wumba Cathy, *Conseiller(s) communal(aux)* ;
Laurence Vainsel, *Secrétaire communale*.

Excusé

Bernard Hayette, *Conseiller(s) communal(aux)*.

Séance du 16.12.24

#Objet : Modification du PPAS 15bis

Etape de la procédure d'élaboration : Adoption de la modification du PPAS 15 bis et mise à l'enquête publique

**Auteur de projet : Service de l'Urbanisme - Cellule planification
- report du 28/11/2024 #**

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la décision du conseil communal prise en séance du 22 juin 2023 et portant sur la modification du PPAS 15 bis régissant l'aménagement de l'ilot délimité par la rue Edith Cavell, l'avenue Montjoie, le rond-point Churchill, l'avenue Léo Errera et la rue Roberts Jones ;

Vu la note d'accompagnement rédigée par la cellule de la planification du Service de l'Urbanisme, concluant au bien-fondé de procéder à une modification du plan afin de l'inscrire pleinement dans les préoccupations urbanistiques et environnementales actuelles ;

Vu les demandes d'avis préalables dans le cadre de l'article 44§1^{er} du CoBAT ;

Vu la décision de Bruxelles Environnement du 7/08/2023 sur la non nécessité de réaliser un Rapport sur les incidences Environnementales (RIE) et l'avis de Perspective du 19/07/2023 sur l'opportunité de modifier le PPAS 15 bis ;

Vu l'étude confiée au BRAT qui a analysé les potentialités de l'ilot et des espaces publics en terme de biodiversité ;

Vu les remarques positives du Comité d'accompagnement sur les propositions de modifications des

prescriptions littérales qui ont pour objectifs de

- × préserver le patrimoine bâti,
- × protéger et renforcer le patrimoine arbustif,
- × améliorer les aménagement paysagers des espaces publics dans le but notamment de réinfiltrer les eaux de pluie, créer de l'ombre, rafraîchir les espaces urbains,
- × renforcer la perméabilité de l'îlot pour faciliter le déplacement de la faune,
- × améliorer l'intérieur d'îlot en encadrant l'aménagement des abords de l'équipement sportif,
- × encadrer la possibilité de diviser les maisons unifamiliales,
- × préciser les affectations,
- × permettre le travail à domicile,
- × corriger les affectations de certaines parcelles bâties par les immeubles,
- × supprimer la possibilité de démolir des villas rue E Cavell,

Vu la demande de dérogation au Règlement régional d'urbanisme en vue de permettre l'installation d'abri pour vélos en zones de recul et latérale ,

Vu la demande de dérogation au PRAS en vue de permettre le travail à domicile à un plus grand nombre , que cette possibilité répond à une situation déjà existante , que 60% des professions peuvent s'exercer à domicile , que la réduction des déplacements diminue la pollution et l'usage des énergies fossiles , que le travail à domicile a été renforcé par le principe du télétravail ,

Que cette demande de dérogation entraîne l'obligation de demander les avis des Conseils régionaux et de la Commission régionale de développement ,

Considérant que l'enquête est organisée selon les modalités fixées par l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 avril 2019, article 10 relatif aux enquêtes publiques ;

Considérant que l'enquête publique est annoncée tant par voie d'affiches que par un avis inséré au Moniteur Belge et dans au moins trois journaux de langue française et trois journaux de langue néerlandaise diffusé dans la Région, ainsi que sur le site internet de la commune ,

Décide

D'approuver le projet de PPAS 15 ter ,

De charger le Collège des Bourgmestre et échevins de soumettre le projet de PPAS 15 ter à enquête publique et d'organiser l'enquête publique selon les modalités et l'agenda suivant :

- a d'organiser l'enquête publique du 13 janvier 2025 au 11 février 2025 inclus, de porter cette enquête publique à la connaissance du public par la publication d'un avis dans les journaux Le Soir, La Libre Belgique, La Capitale, De Standaard, Het Laatste Nieuws, De Morgen ainsi que dans le Moniteur Belge,
- b d'organiser la parution des annonces dans la presse et au Moniteur Belge au minimum 3

jours avant le début de l'enquête publique, de saisir la Commission de concertation du dossier après la fin de l'enquête soit le 27 février 2025 au plus tard,

- c. de décider que les observations orales pourront être faites les mercredis avant midi,
- d. de désigner Mesdames Dominique Dosogne architecte et urbaniste et Camille Bourhis Gomes, architecte au Service de l'Urbanisme/cellule planification comme agents chargés de donner les explications techniques relatives au dossier soumis à enquête,
- e. d'engager la dépense estimée à **7.000,00 €**, de désigner le Service de l'Urbanisme pour organiser cette enquête (affichage, publication,...),

De solliciter simultanément les premiers avis requis par le CoBAT, à savoir la consultation membres de la Commission de concertation Bruxelles Mobilité et Urban DU et DPC, l'avis des instances Bruxelles-Environnement, Perspective-Plans locaux ;

De demander les avis dans le cadre de l'article 48, 1^{er} §3 du CoBAT, au conseil économique et social, conseil de l'Environnement, la Commission royale des Monuments et des Sites, la Commission régionale de mobilité, le conseil consultatif du logement et de la Commission régionale de développement ;

De présenter les résultats de l'enquête, l'avis de la Commission de concertation et les différents avis au Conseil communal à l'occasion de la première séance qui suivra la réception de ceux-ci.

42 votants : 38 votes positifs, 4 votes négatifs.

Non : Eric Sax, Marc Cools, Buss Walter, Mavinga-Wumba Cathy.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,
(s) Laurence Vaincel

La Présidente,
(s) Aleksandra Kokaj

POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire communale,



Laurence Vaincel

Le Collège,



Boris Dilliès